agrisano

Pour toute l’agriculture!

Toutes les assurances à portée de main.

En un coup d’oeil

Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA
Agrisano Prevos
Agrisano Pencas

2024

Sommaire

Éditorial 3

Des conseils compétents 4

Des assurances fortes 6

Un réseau partenarial 7

Proximité 8

En chiffres 9

Assurance maladie 10

Assurance globale 12

Prévoyance 14

Organes de l'Agrisano 16

Assurances préventives 20

Engagement social 22

Gouvernance d'entreprise 23

Impressum: Éditeur Agrisano, 5201 Brugg | **Concept, rédaction & création** Agrisano, Communication | **Correction** www.wortwollen.ch | **Crédits photos** Agrisano | christianmeier.photography | **Traduction** Services linguistiques de l'Union suisse des paysans | **Impression** Merkur Medien AG, Langenthal | **Tirage** Édition limitée à 750 exemplaires, disponible sur www.agrisano.ch | **Commandes** Des exemplaires imprimés peuvent être commandés auprès du département Communication et Services centraux, tél. 056 461 71 11 ou magazin@agrisano.ch |

© Agrisano

Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

La Caisse-maladie Agrisano SA a lancé un nouveau produit d'assurance de base au 1er janvier 2024. Nommé AGRI-smart, ce modèle alternatif propose des consultations médicales numériques 24 heures sur 24 par le biais d'une application. Les personnes qui l'ont conclu bénéficient de primes très attrayantes.

C'est la hausse constante des primes dans l'assurance de base qui a poussé le Conseil d'administration d'Agrisano à lancer AGRI-smart. Il voulait d'une part proposer une alternative avantageuse à sa clientèle existante et d'autre part convaincre d'autres personnes de rejoindre Agrisano.

Des concurrents ayant été littéralement dépassés par la demande pour leur nouveau produit l'année précédente, nous avons décidé de proposer AGRI-smart uniquement dans les régions rurales. Avec un peu plus de 11 pour cent de croissance, le volume était tout à fait gérable.

Grâce à ce modèle attrayant, associé à notre portail client «Mon Agrisano», la clientèle jeune et à l'aise sur les canaux numériques s'intéresse de plus en plus à Agrisano. Un smartphone suffit pour s'occuper de ses assurances: la clientèle a accès à tout moment à une vue d'ensemble de ses prestations, ne perd plus de temps dans les salles d'attente et peut nous contacter par l'app, au lieu de devoir téléphoner. Bien évidemment, il est possible de se rendre à l'hôpital en cas d'urgence.

Nous sommes convaincus que, malgré l'augmentation des coûts de la santé, nous serons en mesure de proposer une offre avantageuse à moyen et à long terme.

N'hésitez pas à consulter notre site Internet agrisano.ch ou à contacter votre agence régionale. Nos conseillères et conseillers clientèle vous aideront volontiers à savoir quelle solution d'assurance convient vraiment à vos besoins.

Christian Scharpf, directeur
Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA

Pour une agriculture en bonne santé

Selon Agroscope, une exploitation agricole dépense environ 41 000 francs par an pour les assurances et la prévoyance. Il vaut donc la peine de réfléchir à cette couverture avec une ou un spécialiste.

Des conseils en assurance dignes de ce nom permettent de combler des lacunes et d'éviter les doubles couvertures, voire de faire des économies. Une telle démarche s'avère judicieuse lors de changements familiaux, au sein de l'exploitation ou en cas de nouvelle situation professionnelle. Les conseillères et conseillers des agences régionales d'Agrisano connaissent aussi bien les assurances que la vie agricole. Ils savent par exemple à quoi prêter attention lors de changements au sein de la famille ou du domaine, par exemple en cas de remise de l'exploitation. De plus, ils sont en mesure de proposer des produits d'assurance ayant fait leurs preuves et parfaitement adaptés aux besoins des familles paysannes et de leur personnel.

Coûts bas, engagement élevé

Toutes les entreprises d'Agrisano sont saines et financièrement solides. Nous gérons les primes de nos assurées et assurés avec soin, comme en témoignent nos frais de gestion faibles depuis longtemps. L'année dernière, ils se sont élevés à CHF 153.45 par personne assurée pour la Caisse-maladie Agrisano SA. Cela correspond à environ 21 pour cent de moins que la moyenne des frais administratifs des assureurs suisses, qui s'élèvent à CHF 193.50 par personne assurée (source: OFSP, 2022). Cette gestion parcimonieuse des primes versées se retrouve dans tous les domaines. Ainsi, Agrisano n'alloue que 0,1 pour cent des recettes de primes de l'assurance obligatoire des soins à des activités de marketing. Ces dépenses profitent de manière directe ou indirecte aux personnes assurées. En effet, Agrisano soutient non seulement les médias agricoles spécialisés, mais aussi des événements tels que foires aux bestiaux, formations continues et assemblées des délégués.

Peter Fluder, responsable Communication et Services centraux

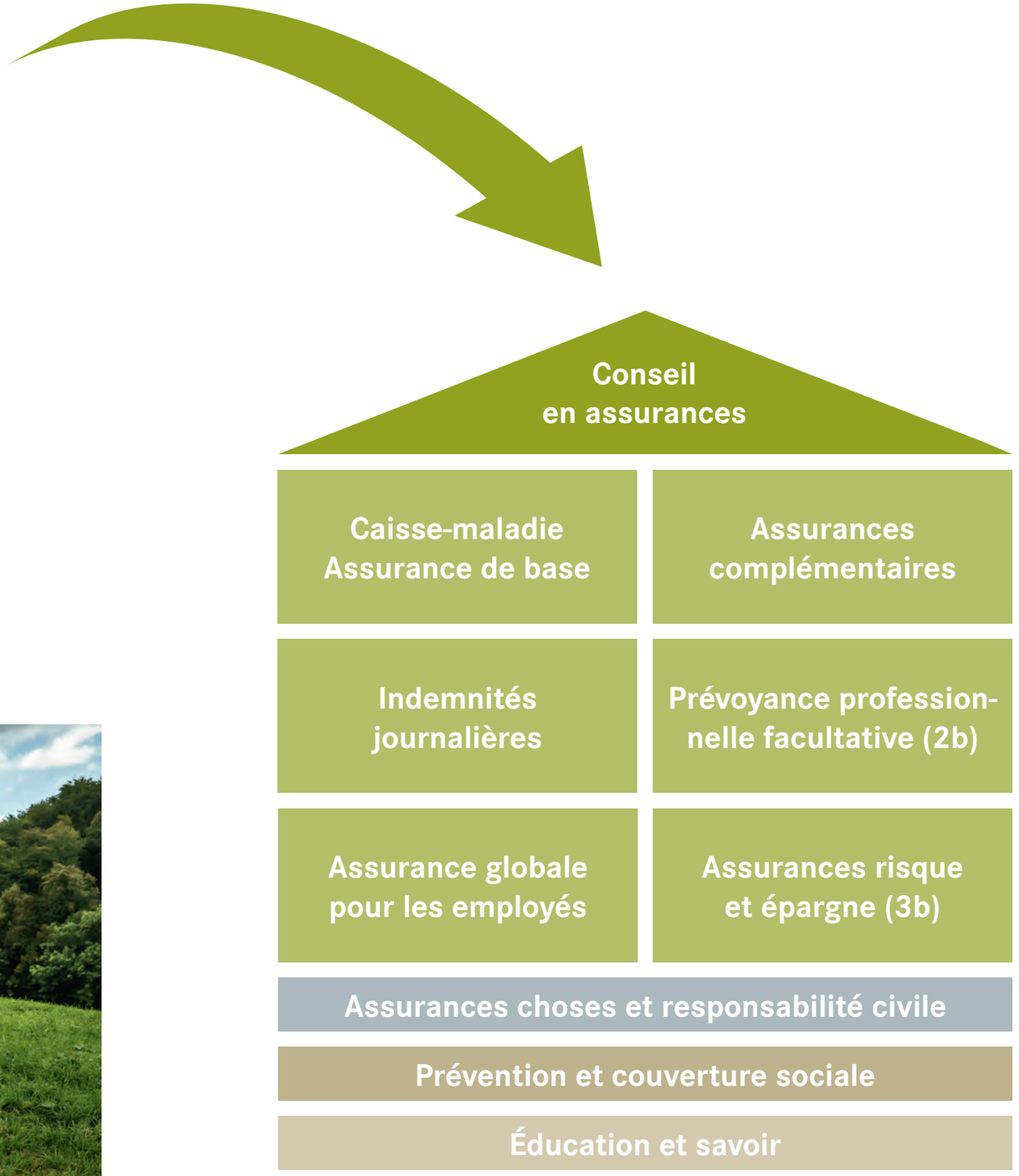

Tout à portée de main

Toutes les solutions d'assurance d'Agrisano correspondent parfaitement aux besoins de la population agricole. Pour un sentiment de sécurité, pour des économies de temps et d'argent, et donc pour plus de temps pour la famille.

Agrisano est composée de fondations et de sociétés anonymes, incluses dans les structures de l'Union suisse des paysans (USP) sur le plan opérationnel. En tant qu'organisme responsable du concept d'assurance agricole de l'USP, Agrisano respecte ses principes.

Représentation des intérêts

L'USP suit l'évolution du droit en matière d'assurance et participe à des commissions et groupes de travail pour y défendre les intérêts de la population paysanne. Grâce à cette collaboration, Agrisano peut s'appuyer sur des expériences pratiques pour prendre ses décisions.

Des conseils globaux

Agrisano tient à garantir une protection d'assurance globale aux paysannes et paysans, à leur famille et à leur personnel. Elle accorde donc une attention particulière à des conseils réguliers par les agences régionales, rattachées aux chambres cantonales d'agriculture.

Transmission du savoir

Être informé permet de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Avec «Ouvrage de référence sur les assurances en agriculture», Agrisano propose des informations complètes pour la formation de base et continue des paysannes et paysans. Il sert également de guide pour les groupes cibles dans le domaine fiduciaire et des conseils agricoles.

Travail en réseau

Agrisano connaît très bien le domaine des assurances ainsi que ses conditions-cadres. L'USP et les organisations cantonales représentent les intérêts du monde paysan. Ensemble, elles peuvent formuler des requêtes et des points de vue, puis les défendre. La documentation de base nécessaire est élaborée au siège principal d'Agrisano, qui développe aussi les outils appropriés. Les conseillères et conseillers des agences régionales sont les personnes de contact des exploitations.

Des assurances selon les besoins

Avec ses propres formules d'assurance, Agrisano propose des offres sur mesure pour les familles paysannes. Elle a en outre conclu des partenariats stratégiques, également axés sur l'agriculture.

Hanspeter Flückiger, responsable Gestion des produits et Ventes

Personnes de contact dans les cantons

AG	Bauernverband Aargau, Muri
AI/AR	St. Galler Bauernverband, Flawil (depuis 2024)
BE	Berner Bauern Verband, Ostermundigen
BL/BS	Bauernverband beider Basel, Sissach
FR	Union des paysans fribourgeois, Granges-Paccot
GL	Glarner Bauernverband, Glarus
GR	Bündner Bauernverband, Cazis
JU	Prestaterre CJA Sàrl, Courtételle
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband, Sursee
NE	Chambre neuchâtel. d'agric. et de vitic., Cernier
NW	Agro-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden, Buochs
OW	Agro-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden, Alpnach Dorf
SG	St. Galler Bauernverband, Flawil
SH	Schaffhauser Bauernverband, Thayngen
SO	Solothurner Bauernverband, Soleure
SZ	Bauernvereinigung des Kt. Schwyz, Rothenthurm
TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft, Weinfelden
TI	Unione Contadini Ticinesi, Cresciano
UR	Agro-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden, Attinghausen
VS	Bauern Vereinigung Oberwallis, Viège
ZG	Zuger Bauernverband, Cham
ZH	Zürcher Bauernverband, Dübendorf

Autres coopérations

ASIP, Association suisse des institutions de prévoyance, Zurich
Emmental Assurance, Konolfingen
Helsana Zusatzversicherungen AG, Dübendorf
Inter-Pension, communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes, Berne
Medgate, Bâle
Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle
Pittet Associates AG, Zurich
RVK, association des petites et moyennes caisses-maladie, Lucerne
Sanitas Privatversicherungen AG, Zurich
Santésuisse, organisation de la branche de l'assurance-maladie sociale, Soleure
Sasis AG, Soleure
Service Sinistres Suisse SA, Zurich
Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (SRPJ), Lausanne
Solida Assurances SA, Zurich
Swiss Life SA, Zurich
Tarifsuisse SA, Soleure

Agrisano collabore étroitement avec divers partenaires. Ainsi, les agences régionales et leurs conseillères et conseillers sont directement rattachés aux chambres cantonales d'agriculture, ce qui leur permet d'être vraiment proches de leur public cible. Agrisano propose des solutions d'assurances supplémentaires en collaboration avec d'autres entreprises, institutions et associations de renom.

Votre lien avec nous

Nouvelle identité et nouvelles images

Agrisano a fait peau neuve au début de 2024. Ce changement tout en douceur met en avant l'humain et la population agricole en particulier. Elle exprime ainsi la relation de confiance entre Agrisano et son collectif de personnes assurées. Des clientes et clients figurent sur la plupart des nouvelles photos. Celles-ci illustrent le travail aux champs et auprès des animaux, ainsi que la vie de famille. Notre site Internet a lui aussi un nouveau look, avec une structure désormais plus claire. Grâce à sa conception réactive, il s'adapte à la taille de l'écran. Les textes sont donc bien lisibles, que ce soit sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone. La nouvelle identité peut être découverte lors des foires agricoles. La dernière en date était le salon Tier&Technik en février à Saint-Gall.

Un calculateur de primes apprécié

Depuis la saison de changement d'assurance 2023/2024, Agrisano propose sur son site agrisano.ch un calculateur de primes. Cet outil bénéficie d'une grande popularité auprès de la clientèle existante comme potentielle. Ainsi, à la fin 2023, il avait été utilisé plus de 100 000 fois. Quelque 11 500 propositions d'assurance de base ont alors été remises, en majeure partie pour le nouveau modèle d'assurance numérique AGRI-smart. Le calculateur de primes est à tout moment d'accès facile et rapide, même en déplacement.

31 347

personnes assurées se servent de notre portail «Mon Agrisano». Dans de nombreuses familles, une personne se charge des aspects administratifs.

82 200

agricultrices et agriculteurs ont conclu l'assurance complémentaire AGRI-spécial, qui complète la couverture de base en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

21 %

Telle est la différence entre les frais administratifs de la Caisse-maladie Agrisano SA et la moyenne des frais administratifs de toutes les caisses-maladie en Suisse.

50 %

Tel est le taux de participation aux excédents, ou la remise des contributions à l'assurance risque d'Agrisano Prevos et de la Fondation Agrisano.

2 632

exploitations agricoles ont bénéficié d'un entretien de conseil en assurances en 2022.

12 942

exploitations agricoles ont assuré leurs employés au moyen de l'assurance globale.

136 996

personnes sont assurées auprès de la Caisse-maladie Agrisano SA pour l'assurance obligatoire des soins.

1,9 %

Tel est le taux dont bénéficient les personnes assurées auprès d'Agrisaso Prevos sur leur avoir d'épargne.

470 Mio.

Tel est en francs le montant auquel s'élève le volume de primes de l'assurance obligatoire des soins, contre 479 millions de francs de prestations versées.

0,1 %

des recettes des primes de l'assurance obligatoire des soins est utilisé par Agrisano pour le marketing.

Caisse-maladie Agrisano SA | Assurances Agrisano SA

Personnes assurées à l'AOS (LaMal): 136 996

(Nombre moyen d'affiliations annuelles 2023)

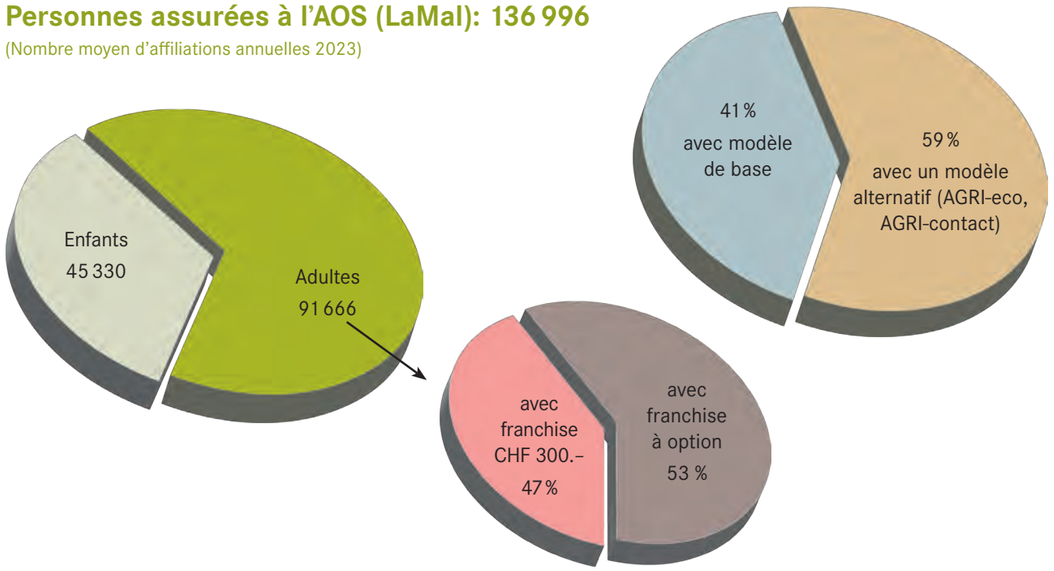

Augmentation du nombre d'assurés pour nos assurances complémentaires

(Nombre moyen d'affiliations annuelles 2023)

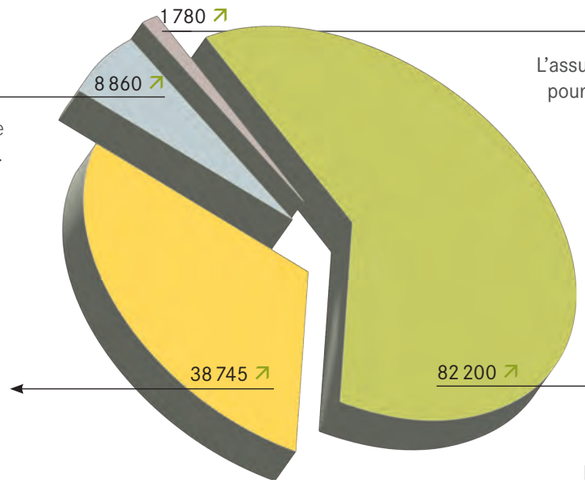

AGRI-dental
L'assurance dentaire judicieuse en complément d'AGRI-spécial.

AGRI-naturel
L'assurance complémentaire pour la médecine naturelle.

Indemnités journalières
L'assurance indemnité journalière indispensable en cas de perte de gain.

AGRI-spécial
L'assurance complémentaire pour les besoins spécifiques.

Grandir ensemble

Comment Agrisano se distingue-t-elle des autres assureurs?
Un secteur agricole en bonne santé dépend de plusieurs facteurs. Il faut tout d'abord que les familles paysannes et leur personnel aillent bien. Outre l'assurance obligatoire des soins, les autres produits que propose Agrisano lui permettent de répondre à tous les besoins. Les excellentes notes qu'elle obtient régulièrement pour son service clientèle lors de classements indépendants confirment ces efforts.

Comment économiser dans l'assurance de base?
Il est par exemple possible de modifier sa franchise ou de choisir un modèle plus avantageux, notamment l'assurance médecin de famille AGRI-eco ou le modèle de télémédecine AGRI-contact. Le modèle d'assurance numérique AGRI-smart est venu compléter cette offre en janvier 2024. De plus, quelque 50 pour cent des assurées et assurés ont choisi de payer leurs primes de manière semestrielle ou annuelle et bénéficient ainsi d'une remise. Pour les familles, les primes diminuent fortement dès le troisième enfant.

Quelles assurances complémentaires viennent compléter l'offre?
Notre assurance complémentaire AGRI-spécial, proposée à toutes les classes d'âge, couvre les prestations dans les domaines de la médecine complémentaire, des aides visuelles, de l'orthodontie chez les enfants, de l'aide ménagère, etc. L'assurance d'indemnité journalière AGRI-revenu, essentielle pour les paysannes et paysans, bénéficie elle aussi d'une popularité croissante. Enfin, l'assurance de protection juridique AGRI-protect, qui répond parfaitement aux besoins du domaine agricole, maintient sa croissance amorcée au cours des années précédentes.

Ivo Peterhans
responsable Assurances

Fondation Agrisano (Assurance globale)

Évolution du nombre d'entreprises assurées

(Nombre d'entreprises avec au moins un produit de l'assurance globale | 2019–2022)

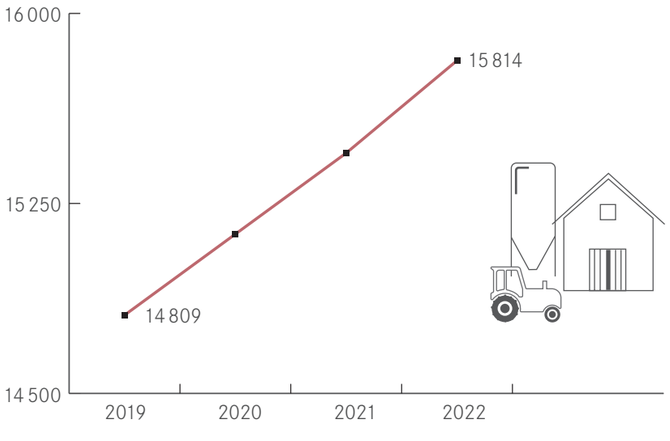

En 2024, seules les déclarations de salaires 2023 seront traitées. En raison de ce système, une statistique pertinente est retardée de deux ans.

Les chiffres des graphiques rendent donc compte des années 2019 à 2022.

Évolution du nombre d'entreprises assurées par domaine d'assurance

(Nombre d'entreprises affiliées | 2019–2022)

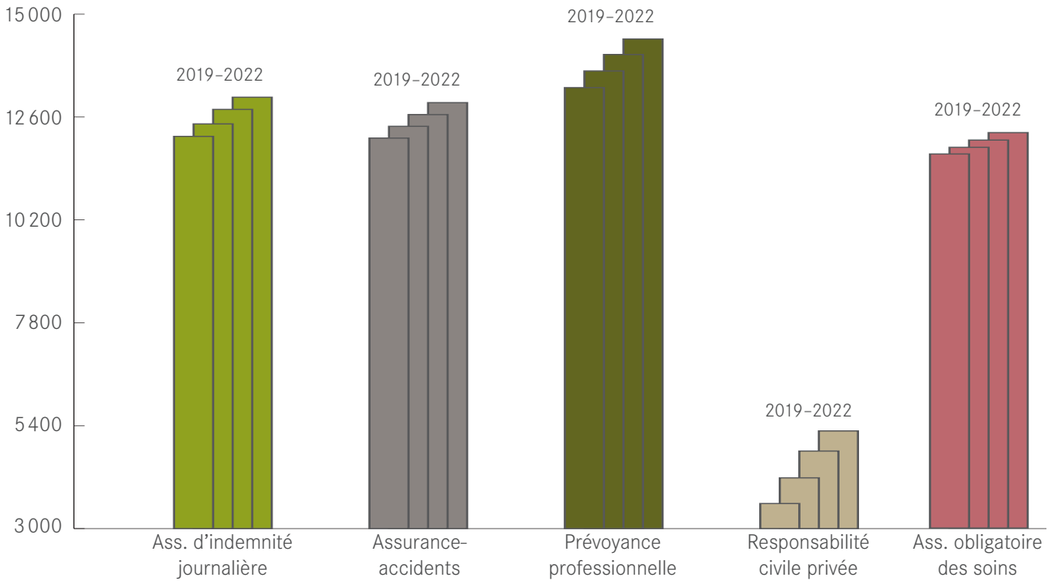

Bien assurer son personnel

De quoi faut-il tenir compte lorsqu'on emploie la main-d'œuvre extrafamiliale?
En principe, l'ensemble des employées et employés, même étrangers, sont soumis aux assurances sociales suisses. Les personnes qui ne possèdent pas de numéro AVS doivent être immédiatement annoncées à la caisse de compensation pour en obtenir un. Les employées et employés étrangers qui possèdent déjà un numéro AVS doivent être annoncés par leur employeur au plus tard au moment où il soumet le décompte de cotisations individuel au début de l'année suivant la prise d'emploi. Cela garantit ainsi la couverture d'assurance pour l'AVS, l'AI, l'APG, l'AC et les allocations familiales.

Quelles autres assurances faut-il conclure?
Les employeurs sont également dans l'obligation d'assurer leur personnel dans le cadre de l'assurance-accidents (LAA), de la prévoyance professionnelle (LPP), de l'assurance-maladie (LAMal) et des indemnités journalières selon le contrat-type de travail pour l'agriculture (CTT).

Quels sont les avantages de l'assurance globale?
Cette solution d'assurance complète associe des primes attrayantes et une réduction du travail administratif. Les personnes qui la choisissent ont la certitude que les personnes employées hors du cercle familial sont assurées correctement et selon leurs besoins.

Comment s'opère le décompte?
Les primes de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et de l'assurance-accidents et les cotisations à la prévoyance professionnelle sont facturées avec effet rétroactif sur la base de la déclaration de salaire. Une annonce et désannonce individuelles du personnel sont uniquement nécessaires pour l'assurance obligatoire des soins et l'assurance responsabilité civile privée et, le cas échéant, la caisse de pension.

Ivo Peterhans
responsable Assurances

Une couverture d'assurance optimale grâce à une gamme complète de produits.

Agrisano Prevos (pilier 2b) | Fondation Agrisano (pilier 3b)

2023 – Évolution dans le domaine de la prévoyance

Nombre de personnes assurées		34 194	+ 2,8 % ↗
Rente d'invalidité assurée	CHF	701 Mio.	+ 5,1 % ↗
Rente de survivants assurée	CHF	197 Mio.	+ 8,8 % ↗
Capital-décès assuré	CHF	1 634 Mio.	+ 8,9 % ↗
Épargne	CHF	1 571 Mio.	+ 3,9 % ↗

Agrisano Pencas

Évolution de la masse salariale assurée et des cotisations 2014–2023

(en millions de CHF)

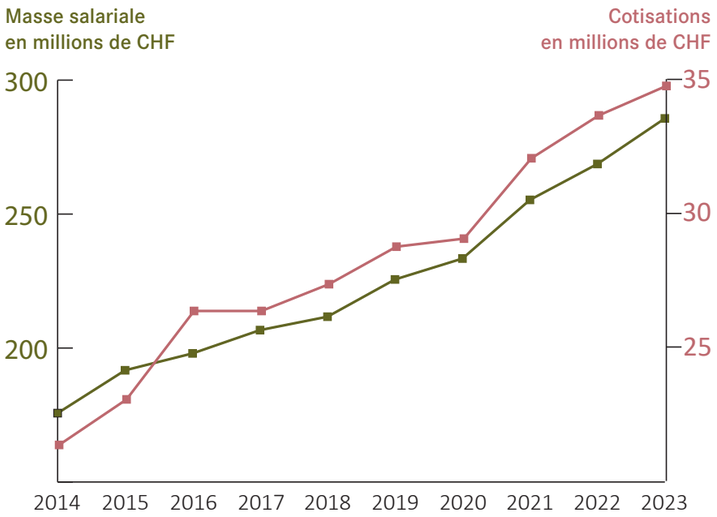

Assumer ses responsabilités

Quel type de prévoyance propose Agrisano aux exploitations et aux familles paysannes?
Agrisano Pencas propose des plans adaptés aux besoins dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire (pilier 2a). Agrisano Prevos, institution de prévoyance de l'association professionnelle, offre des solutions individuelles aux familles paysannes dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative (pilier 2b). Les assurances risque de la Fondation Agrisano permettent d'assurer les besoins dans le cadre de la prévoyance libre (pilier 3b).

Comment l'exercice d'Agrisano Pencas s'est-il déroulé?
Après une baisse importante du taux de couverture sur le marché des capitaux en 2022, la situation financière s'est stabilisée en 2023. Des mesures ont été prises pour une hausse supplémentaire dans les années à venir.

Qu'est-ce qui change chez Agrisano Prevos?
Jusqu'à la fin 2023, cette institution de prévoyance disposait d'un contrat d'assurance complète chez Swiss Life SA. Depuis janvier 2024, elle gère elle-même ses placements de capitaux. À moyen et à long terme, elle obtiendra ainsi des revenus des capitaux plus élevés pour la Fondation, et donc de meilleurs taux d'intérêt pour ses personnes assurées. Avant le passage à l'autonomie, le taux de couverture était de 103,9 pour cent.

Comment les personnes indépendantes et la main-d'œuvre familiale peuvent-elles concevoir leur prévoyance?
La caisse de pension permettant aux personnes employées de maintenir leur niveau de vie en complément des prestations AI/AVS ne s'applique pas aux familles paysannes. Celles-ci doivent donc constituer elles-mêmes leur prévoyance.

Pourquoi cette responsabilité personnelle est-elle positive?
Elle permet des solutions de prévoyance adaptées aux situations individuelles. L'USP contribue à ce système par le biais des offres de prévoyance associatives d'Agrisano Prevos et de la Fondation Agrisano.

Qui aide à se constituer une prévoyance?
Dans le cadre d'un entretien de conseil, les spécialistes des agences régionales Agrisano s'assurent que les familles paysannes conçoivent leur prévoyance selon leurs besoins. En cas de changements familiaux ou au sein de l'exploitation, ils indiquent comment adapter les plans de prévoyance.

Christian Kohli, directeur d'Agrisano Prevos et Agrisano Pencas

Union suisse des payans | Direction (Directeur Martin Rufer | Directeur adjoint Francis Egger)

- **Affaires sociales et prestataires des services** — Peter Kopp, Adj. Martin Goldenberger
- **Production, marché et écologie** — Michel Darbellay, Adj. Hannah von Ballmoos
- **Économie, formation et relations internationales** — Francis Egger, Adj. Beat Röösli
- **Communication et marketing** — Sandra Helfenstein, Adj. Oliver Wehrli

- Agrimpuls — Monika Schatzmann
- Agriexpert — Martin Goldenberger
- ***Fondation Agrisano, Caisse-maladie Agrisano SA, Assurances Agrisano SA**
- *Agrisano Prevos
- *Agrisano Pencas

Départements
Divisions
Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle.

Fondation Agrisano

Conseil de fondation

AG	Bauernverband Aargau	Marco Käppeli
AI	Bauernverband Appenzell AI	Pius Neff
AR	Bauernverband Appenzell AR	Ernst Graf-Beutler
BE	Berner Bauern Verband	Karin Oesch
BL	Bauernverband beider Basel	Samuel Guthauser
FR	Union des paysans fribourgeois	Frédéric Ménétrey
GL	Glarner Bauernverband	Ramona Giger-Fäh
GR	Bündner Bauernverband	Toni Wagner
JU	Chambre Jurassienne d'Agriculture	Paul-André Houlmann
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband	Christoph Brunner
NE	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Stéphane Rosselet
NW	Bauernverband Nidwalden	Markus Odermatt-Schegg
OW	Bauernverband Obwalden	Michael Spichtig
SG	St. Galler Bauernverband	**Andreas Widmer** **
SH	Schaffhauser Bauernverband	Virginia Stoll
SO	Solothurner Bauernverband	Edgar Kupper
SZ	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	Myrtha Mathis
TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft	Markus Hausammann
TI	Unione Contadini Ticinesi	Filippo Rosetti
UR	Bauernverband Uri	Mathias Zgraggen
VS	Bauern Vereinigung Oberwallis	Johannes Gemmet
ZG	Zuger Bauernverband	Erika Annen
ZH	Zürcher Bauernverband	Markus Inderbitzin
ABLA	Communauté de travail des Associations professionnelles d'employés agricoles	Katrin Hürlimann-Steiner, Theo Jenni
USPF	Union suisse des paysannes et des femmes rurales	Liselotte Peter-Huber, Anne Challandes
SBV	Union suisse des paysans	**Francis Egger** *, Fritz Glauser

* Président | ** Vice-président

Comité du Conseil de fondation

Christoph Brunner
Francis Egger, président
Karin Oesch
Andreas Widmer, vice-président

Commission de placement

Les quatre membres du Comité du Conseil de fondation et
Christian Scharpf, Agrisano (directeur)

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Urs Matter (chef de révision)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Dieter Mathys

Composition de la direction

De gauche à droite:

Ivo Peterhans (responsable Assurances)
Peter Fluder (responsable Communication et Services centraux)
Christian Scharpf (directeur)
Monika Veronesi (responsable Prestations)
Hanspeter Flückiger (responsable Gestion des produits et Ventes)
Lukas Nietlispach (directeur adjoint | responsable IT et Calculation)
Sascha Lienhard (responsable Finances)

Secrétaire général

Peter Kopp (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

La Fondation Agrisano est propriétaire à 100 pour cent de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA.

Caisse-maladie Agrisano SA et Assurances Agrisano SA

Conseil d'administration

De gauche à droite:

Pascal Forrer
Karin Oesch
Christoph Brunner
Francis Egger, président
Beat Meier
Theresia Weber-Gachnang
Andreas Widmer, vice-président

Commission de placement

Les sept membres du Conseil d'administration et
Christian Scharpf, Agrisano (directeur)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Dieter Mathys

Organe de révision de la Caisse-maladie Agrisano SA

Balmer-Etienne AG, Urs Matter (chef de révision)

Organe de révision de la société Assurances Agrisano SA

Balmer-Etienne AG, Urs Matter (chef de révision)

Union suisse des payans | Direction (Directeur Martin Rufer | Directeur adjoint Francis Egger)

- **Affaires sociales et prestataires des services** — Peter Kopp, Adj. Martin Goldenberger
- **Production, marché et écologie** — Michel Darbellay, Adj. Hannah von Ballmoos
- **Économie, formation et relations internationales** — Francis Egger, Adj. Beat Röösli
- **Communication et marketing** — Sandra Helfenstein, Adj. Oliver Wehrli

- Agrimpuls, Monika Schatzmann
- Agriexpert, Martin Goldenberger
- *Fondation Agrisano, Caisse-maladie Agrisano SA, Assurances Agrisano SA
- *Agrisano Prevos
- *Agrisano Pencas

Départements
Divisions
Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle.

Agrisano Prevos

Agrisano Prevos a pour objectif de permettre aux agricultrices et agriculteurs ainsi qu'aux membres de leur famille actifs sur l'exploitation de s'assurer à des conditions avantageuses, dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative (pilier 2b), contre les risques de décès et d'invalidité et en prévision de leurs vieux jours, le tout avec des avantages fiscaux du 2e pilier à la clé.

Conseil de fondation

Regula Baur-Wechsler, Sarmenstorf	Frédéric Ménétrey, Estavayer-le-Lac
Ernst Graf-Beutler, Heiden	Hans Jörg Rüegsegger, Riggisberg
Markus Hausammann, Langrickenbach, vice-président	**Annekäthi Schluep-Bieri, Schnottwil, présidente**
Paul-André Houlmann, Saint-Ursanne	Theresia Weber-Gachnang, Uetikon am See
Jakob Lütolf, Wauwil	

Direction

De gauche à droite:

Marco Gottardi (directeur adjoint)
Christian Kohli (directeur)
Sascha Lienhard ((responsable Finances)

Commission de placement

Regula Baur-Wechsler, Sarmenstorf
Markus Hausammann, Langrickenbach
Christian Kohli, Brugg
Annekäthi Schluep-Bieri, Schnottwil, présidente

Secrétaire général

Peter Kopp (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

Expert en prévoyance professionnelle

Pittet Associates AG, Guido Aggeler

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Roland Furger

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Agrisano Pencas

Agrisano Pencas pourvoit à la prévoyance professionnelle de la main-d'oeuvre extrafamiliale dans l'agriculture et la production maraîchère. Elle a pour objectif de permettre aux employeurs et employés de réaliser la prévoyance professionnelle selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) aux conditions les plus avantageuses. La fondation se distingue par une conception particulière de l'offre et de l'administration, adaptée à la situation spécifique de l'agriculture et de la production maraîchère.

Conseil de fondation

Représentants des employés:	*Représentants des employeurs:*
Stephanie Bürgy, Kiesen	**Markus Hausammann, Langrickenbach, vice-président**
Ursula Gränicher, Schalunen	Jakob Lütolf, Wauwil
Katrin Hürlimann-Steiner, Freudwil	Hans Jörg Rüegsegger, Riggisberg
Mirjam Schmidig, Schwyz	Andreas Vögtli, Büren
Hannes Seiler, Rosshäusern	Theresia Weber-Gachnang, Uetikon am See
Paul Sommer, Riniken, président	Gabriel Yerly, Berlens

Direction

De gauche à droite:

Stephan Amsler (directeur adjoint)
Christian Kohli (directeur)
Sascha Lienhard (responsable Finances)

Commission de placement

Markus Hausammann, Langrickenbach
Christian Kohli, Brugg
Paul Sommer, Riniken, président

Secrétaire général

Peter Kopp (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

Expert en prévoyance professionnelle

Pittet Associates AG, Guido Aggeler

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Roland Furger

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Soutien aux exploitations et aux familles

La maladie et l'accident devraient bouleverser le moins possible la vie des familles et des exploitations. Ce qui nécessite souvent l'engagement de main-d'œuvre extérieure, qu'il faut recruter et rémunérer. Dans la plupart des cantons, des organisations de dépanneurs agricoles et d'aide familiale peuvent dépêcher rapidement des professionnels expérimentés. Les personnes ayant conclu l'assurance obligatoire des soins et une assurance d'indemnité journalière chez Agrisano profitent d'une aide financière pour les coûts des dépanneurs et d'aide familiale.

Assurance pour auxiliaires

L'assurance pour auxiliaires est une assurance-accidents de la Fondation Agrisano pour le personnel auxiliaire non soumis à l'assurance-accidents (LAA). Proposée par Solida Assurances SA, elle offre une couverture d'assurance optimale, par exemple lors d'accidents où la couverture LAA est insuffisante ou pour les personnes qui fournissent une prestation de travail, sans devoir être obligatoirement assurées par la loi LAA (p. ex. en cas de coups de main bénévoles ou entraide du voisinage).

Sécurité au travail

Les mesures préventives contribuent à éviter les maladies et les accidents. C'est pourquoi Agrisano accorde chaque année un soutien financier important au Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). De plus, nous soutenons les paysannes et paysans qui appliquent le concept de sécurité «agriTOP» dans leur exploitation. Enfin, nous encourageons le contrôle de sécurité et l'acquisition d'articles de sécurité du SPAA: les personnes assurées chez Agrisano bénéficient d'un rabais de 10 pour cent dès 100 francs d'achat.

Cas de rigueur

Le Fonds pour les cas de rigueur permet d'apporter une aide d'urgence aux assurées et assurés d'Agrisano dans le besoin. Par exemple en cas de situations imprévues et inévitables provoquant des dommages non assurés par la loi ou par contrat, ou qui ne peuvent pas l'être.

Prix agrisano

Le Prix Agrisano, remis tous les deux ans par la Fondation Agrisano, distingue un engagement social en faveur de personnes accidentées, malades, âgées ou dans le besoin. Il honore un particulier et une organisation qui s'engagent dans le domaine social ou de la santé, en particulier pour la population paysanne et rurale. Ce prix est doté de 20 000 francs.

agroPrix

Les innovations sont essentielles au développement et à la pérennité des exploitations agricoles. C'est pourquoi Agrisano soutient les idées audacieuses et innovantes dans le domaine agricole, et donc l'agroPrix, décerné chaque année par emmental assurance sous le patronage de l'Union suisse des paysans.

Prix Médias

Le Prix Médias de l'USP récompense des journalistes de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin qui, par leur travail, favorisent la compréhension de l'agriculture auprès du grand public. Agrisano sponsorise chaque année ce prix, qui est remis à l'occasion de l'Assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans. La présélection incombe à l'organe d'information et communication agricole, à l'Agence d'information agricole romande et à l'union tessinoise des paysans. La récompense se monte à 2000 francs par gagnant.

National, régional, local

Agrisano soutient de nombreuses manifestations et organisations agricoles sur le plan national, régional et local. Parmi celles-ci figurent les partenariats et engagements sociaux suivants: l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, la jeunesse rurale, les journées hippiques d'Aarberg, Swiss Agro Forum, Highland Cattle Show, Sorexpo, Swiss Jersey Night, journée des grandes cultures bio, l'Assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans ou encore hoftheater.ch.

Par «Gouvernance d'entreprise», on comprend la totalité des principes (lois, règlements, directives) selon lesquels une organisation est gérée et contrôlée. Différents instruments de contrôle assurent la conformité des règles (Compliance) chez Agrisano.

Agrisano Prevos | Agrisano Pencas

Le **Conseil de fondation d'Agrisano Prevos** est élu par le Comité de l'Union suisse des paysans. Le **Conseil de fondation d'Agrisano Pencas** se compose de représentantes et représentants des employeurs ainsi que des employées et employés, élus par le Comité de l'USP et par l'assemblée générale de la Communauté de travail des associations professionnelles d'employés agricoles. La **direction** est nommée par le Conseil de fondation. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences des organes. Le Comité SCI, nommé par le Conseil de fondation, soutient le secrétariat dans la surveillance et le maintien du système de contrôle interne (SCI). **L'expert en prévoyance professionnelle** vérifie périodiquement si Agrisano Pencas offre la garantie qu'elle peut remplir ses obligations et que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. **L'organe de révision** vérifie chaque année toutes les activités. **L'autorité de surveillance veille** à ce que les dispositions légales soient respectées. Le Conseil de fondation et la direction d'Agrisano Pencas et d'Agrisano Prevos s'engagent à respecter les **exigences légales de loyauté et d'intégrité** dans le domaine de la prévoyance professionnelle (art. 51*b* LPP en corrélation avec les art. 48*f* à 48/ OPP2). L'observation des dispositions légales correspondantes est attestée chaque année par l'organe de révision et l'autorité de surveillance.

Fondation Agrisano | Caisse-maladie Agrisano SA | Assurances Agrisano SA

Le Comité de l'USP élit le **Conseil de fondation** pour une durée de quatre ans. Le Conseil de fondation élit, parmi ses membres, un **comité**, ainsi que le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil de Fondation, du comité et de la **direction**. Le **Conseil d'administration** de la Caisse-maladie Agrisano SA et d'Assurances Agrisano SA est élu chaque année par l'Assemblée générale. Il nomme le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil d'administration et de la **direction**. Les rémunérations des organes dirigeants figurent dans les rapports de gestion. Pour la Caisse-maladie Agrisano SA, les réserves légales doivent être calculées et garanties selon les directives du **test de solvabilité** de la LAMal et les prescriptions de l'autorité de surveillance. Pour Assurances Agrisano SA, elles sont calculées annuellement par l'actuaire selon le **test de solvabilité suisse** (SST). Les deux sociétés remplissent pleinement les exigences en capitaux requis.

L'organe de révision d'Agrisano contrôle les activités selon les directives légales de la surveillance des fondations et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ainsi que de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et en confirme l'exactitude dans un rapport de révision. L'organe de révision s'appuie également sur les résultats de la révision interne (Engel Copera). Pascal Schmid, de la société Azenes, est **l'actuaire** engagé par Assurances Agrisano SA. Conformément aux directives de la FINMA, il est responsable du calcul de la fortune liée, des réserves ainsi que de l'adéquation de la tarification.

La Fondation Agrisano, la Caisse-maladie Agrisano SA et Assurances Agrisano SA voient le SCI comme faisant partie du **système de gestion des risques** (risk management, RM), lui-même réglementé dans un dispositif. Le gestionnaire de risques, les responsables de la conformité et de la révision interne ainsi que le comité RM/SCI sont chargés de surveiller la gestion des risques. Les entreprises Agrisano disposent d'un **code de conduite** et de directives concernant le whistleblowing et l'évitement de conflits d'intérêts.

agrisano

Pour toute l'agriculture!

Toutes les assurances à portée de main.

Agrisano | Laurstrasse 10
5201 Brugg | Tél. 056 461 71 11
info@agrisano.ch | www.agrisano.ch

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C003482

AEB0624F

Produit de manière durable:
pourlefutur.ch
en liaison avec Sprüngli Druck